Alliance de Villes Européennes de Culture
Kulturális és Történelmi Városok Európai Hálózata
Alliance of European Culture Cities

A.V.E.C.

Indicateurs pour la valorisation du patrimoine

Guide méthodologique n°1

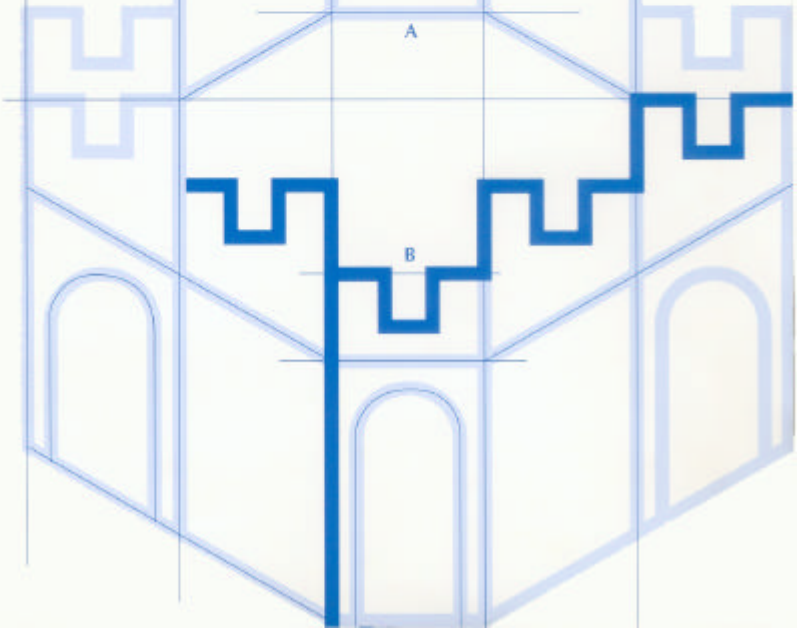

Les cahiers du réseau AVEC, n° I, mai 2001

Crédit photos:

Alain Irlandes, Ville de Tours
« Imagerie », Ville de Fécamp
Isabelle FOUILLOY-JULLIEN, Ville de Briançon

Conception et mise en page : Tours (S. PRIMA, J-F TRYOEN)

Sommaire

Introduction
László Toller P.7

La Charte AVEC P.9

« Tableau Swot » Mode d'Emploi
François Burhin P.13

Indicateurs guide de gestion
Consuelo Leon et Marcelino Sanchez-ruiz P.23

Sources utiles sur le thème des indicateurs
Consuelo Leon et Marcelino Sanchez-Ruiz P.27

Manuel de référence pour le monitorage des sites de patrimoine
ICOMOS P.31

Définir des indicateurs adaptés : Etude de cas pour le premier chapitre de la Charte AVEC « un patrimoine vivant »
Groupe de travail « indicateurs » P.41

Les membres du groupe de travail « indicateurs » P.47

Introduction

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier ici les membres du groupe de travail « indicateurs » du réseau AVEC. Ils ont su, au cours de deux réunions de travail intensives et passionnantes [1], parvenir à l'objectif fixé par l'Assemblée Générale de l'association AVEC [2] : proposer une démarche pragmatique permettant aux villes et territoires membres de faire le point sur la manière dont elles appliquent la charte qu'elles se sont donnée.

Notre charte a mûri à l'ombre d'une pratique quotidienne et exigeante de la gestion municipale, et à la lumière des travaux de ceux qui, à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe, à l'ICOMOS et dans bien d'autres cénacles, militent pour donner un avenir de qualité à notre passé commun.
Nous avons gravé en elle les valeurs et les objectifs qui donnent du sens à notre action commune.
Il faut maintenant que chaque maire mesure, avec son équipe, le chemin parcouru et celui qui reste à effectuer pour que sa ville, son territoire, devienne réellement un site historique ouvert sur l'avenir ; un lieu de culture et de vie associant créativité et passion du patrimoine, culture et nature, dynamisme et durabilité ; un centre de rencontre, enfin, qui offre à la population locale comme aux visiteurs l'occasion d'échanges féconds.

C'est là tout l'intérêt du travail que nous devons désormais mener à bien dans chacune de nos villes. Identifier des indicateurs pertinents et faire le point sur la politique de développement intégré de nos centres historiques.

Notre prochain rendez-vous, à Cosenza, fin juin 2001, nous permettra d'affiner et de compléter ensemble la démarche.

László TOLLER,
Maire de Pécs,
Président de l'Association AVEC

[1]: les 2 février et 31 mars 2001, à Paris.
[2]: le 10 octobre 2000 à Pécs.

Signature de la Charte par les membres de l'ASSOCIATION AVEC, 9 octobre 2001 à Pécs, Hongrie

Charte européenne des Villes & Territoires de Culture & de Patrimoine [3]

Le patrimoine

Le patrimoine d'une cité - ou d'un territoire - est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine, c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine.

Le patrimoine, c'est encore la trace des métissages et apports successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun.

Les Villes & Territoires de Culture, un patrimoine vivant

Les cités signataires de la présente charte n'ont pas vocation à être des musées. Elles s'attachent à conserver et développer une activité diversifiée, au coeur et au delà des centres historiques.

Elles s'attachent également à poursuivre l'œuvre des bâtisseurs d'hier par l'intégration harmonieuse d'apports nouveaux de qualité.

- *Chaque Ville - ou Territoire - de Culture définit et met en oeuvre, dans la limite de ses compétences, un plan détaillé de préservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine traduisant ces orientations dans la réalité.*

Les Villes & Territoires de Culture,un patrimoine pour et par tous.

L'une des priorités des Villes et Territoires de Culture est la réappropriation du patrimoine par sa population. Ainsi chacun doit-il être en mesure de décrypter, interpréter, habiter, réinventer les lieux et les usages d'une ville, bien commun à tous.
Les habitants doivent être, plus que des usagers, les citoyens responsables et actifs de leur ville.

[3] : Adoptée le 10 octobre 2000 à Pécs/Hongrie par l'Assemblée Générale de l'association européenne AVEC.

•*Chaque Ville ou Territoire de Culture s'appuie sur une équipe qualifiée de médiateurs du patrimoine.*
•*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture associe l'ensemble des partenaires concernés (administrations, université, associations, entreprises...) dans le cadre d'un Forum local permanent pour la valorisation du patrimoine.*

•*Chaque Ville ou Territoire de Culture mène une politique d'association étroite des habitants à la définition et à la réappropriation du patrimoine local.*

Les Villes & Territoires de Culture, centres de rencontre et lieux de culture partagée.

Nos villes ont en commun de se vouloir centres vivants de culture et de rencontre entre cultures. Elles s'attachent notamment à faire de l'accueil des visiteurs non seulement une activité économique mais aussi une occasion privilégiée d'échanges humains.

•*Chaque Ville ou Territoire de Culture mène une politique de développement culturel au service de l'ensemble de sa population, en portant une attention particulière à ceux qui ont moins facilement accès à la vie culturelle.*

•*Chaque Ville Territoire - de Culture s'attache à imaginer et mettre en oeuvre des formes d'accueil permettant aux visiteurs et aux habitants de se rencontrer effectivement.*

Les Villes & Territoires de Culture, garants d'un développement viable.

Les Villes & Territoires de Culture et de Patrimoine ont pour objectif commun de faire du patrimoine local un moteur du développement économique, culturel et social.

Le patrimoine est trop souvent considéré comme une simple source de revenus à court terme. Pour leur part, les villes & territoires signataires de la présente charte gèrent le patrimoine dont ils sont légataires avec le constant souci de préserver tant la qualité de leur environnement naturel et culturel que les intérêts des générations futures.

•*Chaque Ville ou Territoire de Culture définit une politique globale et met en oeuvre des programmes de préservation et de valorisation de la qualité de son environnement naturel et culturel.*

Place Plumereau (Tours, France)

« Tableau SWOT » mode d'emploi

***François Buhrin,* senior consultant, sté OGM, Bruxelles.**

1) Objectifs

Le réseau A.V.E.C. a adopté en octobre 2000 à Pécs (Hongrie) une « Charte européenne des villes & territoires de culture et de patrimoine ».

A l'issue de cette adoption, un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier une méthode permettant de décliner les principes énoncés dans la charte en un plan d'actions articulé autour d'objectifs et d'indicateurs spécifiques à chacune des villes membres.

Le groupe de travail composé de représentants des villes de Pécs, de Tours, de Ubeda, de Tolède, de la Province de Turin et de Cosenza, entouré d'experts de l'ICOMOS s'est réuni à deux reprises le 2 février et le 31 mars 2001 et a produit un premier guide d'évaluation, décrit ci-après.

Les objectifs de la démarche sont :

- d'obtenir l'adhésion et l'implication conjointe des autorités politiques et des responsables de l'administration,
- d'accélérer et de simplifier le processus d'appropriation de la stratégie de changement par ses acteurs,
- d'en assurer la pérennité à la fin des travaux,
- de renforcer considérablement les chances d'aboutir aux améliorations escomptées.

Le séminaire est basé sur une démarche d'auto-évaluation composée de questions déclinées directement des engagements pris au travers de la signature de la Charte. Ces questions tentent de rendre les principes en stratégies opérationnelles pertinentes au niveau local.
Si la Charte se veut fédératrice et applicable au plus grand nombre, les actions opérationnelles se veulent quant à elles adaptées au contexte, aux priorités et aux politiques développées localement. En d'autres mots, si le but est commun et les valeurs partagées, les chemins empruntés par chacun pour les atteindre peuvent différer sensiblement selon les enjeux locaux et les sensibilités des acteurs de terrain. :

2) Le séminaire d'auto-évaluation

Au terme du séminaire local d'auto-évaluation qui peut –ce n'est pas une obligation mais c'est préférable- être organisé de manière participative, les participants pourront :

- s'assurer que tous partagent une vision commune des points forts et des faiblesses à traiter;
- identifier une liste de priorités sur lesquelles porteront en premier lieu leurs efforts d'amélioration de la qualité;
- mettre en place un système de suivi des progrès à réaliser dans les domaines prioritaires.

3) Le diagnostic stratégique

La mise en œuvre de l'auto-évaluation implique la réalisation d'un diagnostic stratégique, qui servira de référentiel tout au long du processus de développement du plan d'actions. Il permet sur la base de l'appréciation de la situation de départ de déterminer les points forts sur lesquels le développement pourra s'appuyer pour pallier aux faiblesses. C'est un exercice de prospective en ce sens qu'il permet d'appréhender les menaces et de saisir les opportunités qui se présentent.

Analyse SWOT (en français AFOM = Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

L'analyse SWOT est un outil de diagnostic stratégique qui permet, sur la base d'une analyse de la situation, d'identifier les points forts et les points faibles d'une organisation. Elle s'appuiera sur une ou plusieurs techniques de recueil d'information:

- interviews (internes et externes)
- questionnaires écrits fermés, semi-ouverts ou ouverts
- auto évaluation (l'organisme se reconnaît des forces et faiblesses)
- comparaisons (benchmarking)
- analyse documentaires (études, monographies)
- analyse des perceptions (analyse de coupures de presse par exemple)
- analyse de cas
- etc.

Le produit de l'analyse est souvent représenté par une matrice carrée comme ci-dessous

Points Forts	**Points Faibles**
Opportunités	**Menaces**

Ce document de travail a été préparé par les membres et experts de l'Atelier 4 « Charte et labellisation » (réunion du 02/02.2001 à Paris). Il est destiné à être testé par les villes et territoires membres du réseau, dès mai et juin 2001, et donnera lieu à une première évaluation lors de la session de fin juin (Cosenza).

Objectif:
Le document a été établi pour faciliter l'analyse, par chaque ville membre ou candidate, de sa situation et de ses projets au regard de la Charte AVEC.
La confrontation des résultats de l'analyse, année après année, devrait permettre à chaque ville d'évaluer tant les options de développement choisies que les résultats et l'impact des politiques mises en œuvre.

Mode d'emploi :

Colonne 1 : objectifs de la Charte AVEC

Colonne 2 : formulation de questions sur l'impact (économique, sociale et culturel) des objectifs généraux de la Charte AVEC

Colonne 3 : application de l'analyse SWOT/AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) à chaque réponse aux questions de la colonne 2.

Colonne 4 : Objectifs (actions) en termes de réalisations [4] et résultats [5]. Répondre aux questions : « Comment renforcer les atouts, éliminer les faiblesses, saisir les opportunités et éviter les menaces » en associant à chaque réponse des attentes concrètes.

Colonne 5 : définition des indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs (en terme de réalisations et de résultats) + applications des critères de mesure des valeurs des indicateurs.

[4] : « ce que nous allons faire »(actions)
[5] : « ce que nous voulons atteindre » (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)

<table>
<tr><th>Objectifs généraux
Proposés par
la Charte A.V.E.C.</th><th>Questions relatives à la réalisation de l'auto-évaluation</th><th colspan="2">Analyse SWOT /AFOM
« Atouts, Faiblesses,
Opportunités, Menaces »</th><th>Objectifs en termes de réalisations (ce que nous allons faire (actions)) et résultats (ce que nous voulons atteindre (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)</th><th>Quels <u>indicateurs</u> me permettent de juger ces réalisations et résultats? <u>Mesure</u> du niveau de performance actuel et fixation du niveau à atteindre</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Le patrimoine/ définition

La Charte A.V.E.C. propose une définition du patrimoine qui va au-delà de la simple collection de biens mobiliers et immobiliers

Quelques éléments clés sont mis en avant :

- le récit et son sens
- le métissage
- la diversité et les liens à la communauté</td><td rowspan="2">Quel est la définition donnée au patrimoine au sein de ma ville ?

En quoi la politique de ma ville est-elle cohérente avec l'esprit de la Charte A.V.E.C. ?

Toutes les dimensions du patrimoine sont-elles prises en compte ?

Quelles sont les richesses patrimoniales de la ville au sens de la Charte ? (le bien commun, le métissage, le sens donné au récit) ?</td><td>Points forts</td><td>Points faibles</td><td rowspan="2">Objectifs en termes de Réalisations
(ce que ma ville va faire)
=>
=>

Objectifs en termes de Résultats
(les résultats que ma ville veut atteindre

=>
=></td><td rowspan="2">Comment mesurer le niveaux à atteindre ?

-par l'identification d'indicateurs

-par la mesure de la valeur des indicateurs</td></tr>
<tr><td>Opportunités</td><td>Menaces</td></tr>
</table>

Objectifs généraux Proposés par **la Charte A.V.E.C.**	**Questions relatives à la réalisation de l'auto-évaluation**	**Analyse SWOT /AFOM** « **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces »		**Objectifs en termes de réalisations** (ce que nous allons faire (actions)) **et résultats** (ce que nous voulons atteindre (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)	Quels indicateurs me permettent de juger ces réalisations et résultats? Mesure du niveau de performance actuel et fixation du niveau à atteindre
Un patrimoine vivant La volonté politique est - d'avoir un patrimoine non figé (non « muséifié ») - de conserver et de développer des activités et des fonctions diversifiées au cœur et au-delà du centre historique - d'observer une continuité de la création architecturale et urbaine en maintenant une exigence de qualité	Quelles actions sont développées dans le centre ville pour maintenir et développer la mixité des fonctions et la diversité des activités ? Comment s'intègrent les nouvelles créations architecturales dans la ville ? Sont-elles de qualité ? Quels en sont les critères ? Existe-t-il un plan d'action lié au patrimoine et à la culture ? Quels sont ses objectifs principaux ? Favorisent-ils l'intégration entre le centre et le restant de la ville ?	**Points forts**	**Points faibles**	**Objectifs en termes de Réalisations** (ce que ma ville va faire) => => **Objectifs en termes de Résultats** (les résultats que ma ville veut atteindre => =>	**Comment mesurer le niveaux à atteindre ?** -par l'identification d'indicateurs -par la mesure de la valeur des indicateurs
		Opportunités	**Menaces**		

Objectifs généraux Proposés par **la Charte A.V.E.C.**	**Questions relatives à la réalisation de l'auto-évaluation**	**Analyse SWOT /AFOM** « **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces »		**Objectifs en termes de réalisations** (ce que nous allons faire (actions)) **et résultats** (ce que nous voulons atteindre (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)	Quels indicateurs me permettent de juger ces réalisations et résultats? Mesure du niveau de performance actuel et fixation du niveau à atteindre
Un patrimoine pour et par tous Appropriation du patrimoine par la population, par des habitants responsables et actifs Moyens cités dans la charte: -équipe qualifiée de médiateurs du patrimoine -forum local : association de l'ensemble des partenaires concernés (universités, administrations, associations, entreprises...) association des habitants à la définition et à l'appropriation du patrimoine local	Dans quelle mesure la population s'identifie-t-elle à son patrimoine ? Quelles actions sont mises en œuvre pour lui permettre de s'identifier à ce patrimoine ? Comment les habitants participent-ils aux processus de décisions dans la ville ? Existe-t-il un forum local permanent permettant de faire participer et d'impliquer le citoyen à la politique de valorisation du patrimoine ? Comment fonctionne-t-il ? Qui y participe ?	**Points forts**	**Points faibles**	**Objectifs en termes de Réalisations** (ce que ma ville va faire) => => **Objectifs en termes de Résultats** (les résultats que ma ville veut atteindre => **=>**	**Comment mesurer le niveau à atteindre ?** -par l'identification d'indicateurs - par la mesure de la valeur des indicateurs
		Opportunités	**Menaces**		

Objectifs généraux Proposés par **la Charte A.V.E.C.**	**Questions relatives à la réalisation de l'auto-évaluation**	**Analyse SWOT /AFOM** « **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces »		**Objectifs en termes de réalisations** (ce que nous allons faire (actions)) **et résultats** (ce que nous voulons atteindre (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)	Quels indicateurs me permettent de juger ces réalisations et résultats? Mesure du niveau de performance actuel et fixation du niveau à atteindre
Centre de rencontre et lieu de culture partagée La ville, centre vivant de culture et de rencontre entre cultures. -Accueil des touristes propice à des échanges non seulement « monétaires » mais aussi et surtout humains -Elaboration d'une politique de développement culturel pour toute la population Accueil effectif	Quelles sont les structures d'accueil et d'orientation destinées aux visiteurs ? Comment sont développés les échanges entre les habitants entre eux et entre les habitants et les visiteurs ? Existe-t-il des moyens d'interprétation et de présentation du patrimoine (lieux, signalétique...) ? Sont-ils accessibles aux touristes ? Quelle(s) relation(s) existent entre les projets et les acteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme. Existe-t-il une volonté d'échange d'expériences ?	**Points forts**	**Points faibles**	**Objectifs en termes de Réalisations** (ce que ma ville va faire) => => **Objectifs en termes de Résultats** (les résultats que ma ville veut atteindre => **=>**	**Comment mesurer le niveaux à atteindre ?** -par l'identification d'indicateurs -par la mesure de la valeur des indicateurs
		Opportunités	**Menaces**		

Objectifs généraux Proposés par **la Charte A.V.E.C.**	**Questions relatives à la réalisation de l'auto-évaluation**	**Analyse SWOT /AFOM** « **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces »		**Objectifs en termes de réalisations** (ce que nous allons faire (actions)) **et résultats** (ce que nous voulons atteindre (un niveau, un état, une valeur pour un indicateur, une perception)	Quels indicateurs me permettent de juger ces réalisations et résultats? Mesure du niveau de performance actuel et fixation du niveau à atteindre
Développement viable à long terme Authenticité du patrimoine Le patrimoine est : - un moteur de développement économique, social et culturel La viabilité est organisée par: -la gestion du patrimoine culturel et naturel -l'attention prêtée à la qualité de l'environnement -l'intérêt porté aux générations futures **Définition** par chaque ville de **politiques** et de **programmes** précis de protection et valorisation du patrimoine culturel et naturel avec un système de gestion de la qualité	Comment sont appliquées les politiques de préservation du patrimoine ? Comment sont prise en compte la qualité, la soutenabilité et l'authenticité pour les générations présentes et futures ? Existe-t-il un plan général de préservation et de mise en valeur ? A-t-on des données permettant de mesurer l'impact économique, social du patrimoine et les emplois créés. Comment ces données sont-elles utilisées dans la gestion de la ville ?	**Points forts**	**Points faibles**	**Objectifs en termes de Réalisations** (ce que ma ville va faire) => => **Objectifs en termes de Résultats** (les résultats que ma ville veut atteindre => =>	**Comment mesurer le niveaux à atteindre ?** - par l'identification d'indicateurs - par la mesure de la valeur des indicateurs
		Opportunités	**Menaces**		

Atelier vitrail, Fécamp, France

Olomouc (République tchèque), colonne de la Sainte Trinité

Pourquoi des indicateurs ?

Notes de travail de Jean-Louis Luxen, secrétaire général d'ICOMOS International, 13 avril 2001

La Conservation est régie par une doctrine et des principes reconnus pas la Communauté scientifique internationale et consignés dans les quelques grandes Chartes de l'ICOMOS et dans les Conventions et Recommandations de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Concrètement, « chaque cas est un cas particulier » et doit être examiné dans son contexte historique et géographique.

Une certaine diversité d'approche est observée et admise (« Our Creative Diversity ») :

- selon les catégories de patrimoine : monuments, villes historiques, paysages culturels, sites archéologiques,…
- selon les approches culturelles : par exemple, en Asie, une copie fidèle est considérée comme quasi de même valeur que l'original.

Pour éviter le laxisme d'un relativisme excessif, on insiste sur l'importante d'une déclaration explicite des valeurs qui justifient la protection du bien ; en cas d'intervention sur le bien, il s'agira de respecter ces valeurs.

La question se pose alors de pouvoir évaluer le travail de conservation, de préférence en manière telle que des comparaisons puissent être établies entre différents biens culturels du même genre et situés dans des régions ou pays différents. Cette évaluation permet de dégager les meilleures pratiques et de proposer des exemples et des références pour aider les gestionnaires dans leur travail.

Le plus souvent, on procède par l'étude de cas : une situation particulière est examinée, avec toutes les données qui la conditionnent, en mettant en lumière les options prises et les interventions développées et, pour finir, en portant un jugement sur la méthode et le résultat.

Depuis quelque temps, pour permettre des comparaisons plus objectives, autant que possible quantitatives, la Communauté de la Conservation culturelle s'efforce de dégager des « indicateurs », sur le modèle pratiqué dans le domaine de la Conservation de la nature. Ces données quantitatives permettent de comparer, dans l'espace, des situations voisines ; et, dans le temps, l'évolution d'une situation particulière.

Toutefois, le domaine de la culture s'avère beaucoup plus difficile, voire impossible à quantifier. Notamment, parce qu'il est nécessaire de tenir compte de la diversité des patrimoines et de la diversité des cultures. Par conséquent, il convient d'adapter la méthode :

1° Des mesures quantitatives sont possibles, comme, par exemple, le taux d'humidité, la fréquentation d'un site, le trafic dans un quartier historique, la densité de population, le chiffre d'affaires d'une exploitation patrimoniale, etc…

2° Des comparaisons sont parfois plus éclairantes en confrontant des photos, des plans, des croquis. Cela permet de suivre l'évolution de la morphologie générale d'un site, de l'apparence d'un immeuble, des fonctions, voire des valeurs (architecture, espaces publics, accompagnement).

3° Des analyses plus qualitatives sont souvent nécessaires pour rendre compte de tout ce qui touche aux valeurs, aux aspects immatériels, à la signification d'un site, à son *genius loci.* Dans ce cas, un jugement de valeurs sera toujours plus équilibré s'il est porté par un collectif de personnes : les subjectivités de chacun sont neutralisées par le débat. On s'efforcera malgré tout de traduire les évaluations par des symboles ou des signes qui permettent de visualiser plus rapidement ces jugements de valeurs et, encore une fois, d'opérer des comparaisons. Par exemple, un ou plusieurs signes + ou – selon le degré de qualité ou de défaut.

Pour dégager une synthèse, on recourt alors à une forme d' « analyse multi-critères », en reprenant, dans un ou plusieurs tableaux, les éléments quantitatifs (parfois même exprimés en unités monétaires) et les éléments qualitatifs. Ce ou ces tableaux aident à se forger une opinion d'ensemble. Mais il est clair que, parlant de biens culturels, jamais l'analyse ne se clôturera par un résultat mathématique. Beaucoup dépend des options personnelles. Il restera toujours (heureusement) des aspects relatifs, contingents, subjectifs, intuitifs. C'est là toute la richesse humaine de la démarche de conservation.

A propos des villes historiques

Des exercices sont en cours, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial, en vue de publier un manuel pour guider

l'établissement des rapports périodiques sur l'état de conservation des sites culturels : monuments, villes historiques, paysages culturels, sites archéologiques…, qui feront l'objet de chapitres particuliers. A ce stade de la réflexion, trois jeux d'indicateurs sont envisagés :

1° La qualité culturelle de la vie urbaine, où sont enregistrés les données directement liées à la conservation : la structure urbaine, les formes architecturales, les matériaux, les ressources historiques. Pour l'essentiel, les indicateurs reposent sur l'observation et des comparaisons photographiques.

2° Les facteurs économiques, sociaux et culturels qui influencent les conditions de vie des habitants : niveau d'activité économique et de bien être, évolution des fonctions, vie communautaire et intégration sociale, conditions d'habitat, infrastructures et services, influence du tourisme, transports et mobilité… Ici, il est davantage fait appel à des indicateurs quantitatifs.

3° La gestion urbaine et la maîtrise d'un développement local durable, compatible avec les impératifs de la conservation : cadre légal et institutionnel, gestion des ressources humaines et financières, des ressources naturelles et matérielles. Dans ce cas, les indicateurs sont soit d'ordre quantitatif, soit d'ordre qualitatif.

Ces jeux d'indicateurs seront testés dans plusieurs villes historiques avant de dégager les prescriptions du manuel.

Sources utiles sur le thème des indicateurs

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Le but est de la compléter pour avoir une vision globale des démarches complémentaires existantes afin de soulever des éventuelles synergies.

1) **"Recherche d'indicateurs pour les villes historiques" - Monitoring Reference Manual for Heritage Sites**. Reflète les travaux en cours avec l'UNESCO, l'ICCROM et le Comité Scientifique International pour les Villes Historiques de l'ICOMOS, dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial, en vue de publier un manuel pour guider l'établissement des rapports périodiques sur l'état de conservation des sites culturels, permettant une évaluation systématique par rapport à une série d'indicateurs, dans une synthèse alliant les analyses quantitatives et qualitatives. *Trois jeux d'indicateurs sont envisagés: indicateurs de la qualité culturelle de la vie urbaine, les facteurs économiques, sociaux et culturels, et la gestion urbaine et la maîtrise d'un développement local durable*. Pour plus d'information : ***luxen@cfwb.be***

2) **"Audit Urbain"**, lancé par la Commission européenne en 1998, la direction et la gestion ont été assurées par la Direction Générale de la Politique Régionale, et par Eurostat. La phase pilote de l'audit Urbain a été confiée à une équipe de consultants et de chercheurs réunis sous la tutelle du consortium ERECO avec la contribution d'un réseau de correspondants nationaux et locaux. Contexte politique : deux communications de la commission, « La question urbaine : orientations pour un débat européen » (1997), et « Cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'U. E. » (1998), mettant en évidence le besoin d'informations comparatives sur les conditions urbaines. L'objectif de l'Audit Urbain est de créer un outil afin de comparer les conditions de vie dans les zones urbaines de l'Union européenne, outil destiné aux villes, à la Commission, ainsi qu'à l'ensemble d'intervenants dans le domaine urbain. Pour la première fois, des indicateurs sur la "qualité de vie" en milieu urbain ont été recueillis pour 58 grandes villes de l'U.E. *Ces indicateurs concernent les aspects socio-économiques, environnementaux, d'éducation et de formation, de culture et de loisir, et permettront d'évaluer l'incidence des politiques nationales et européennes sur le développement de zones urbaines*. Les résultats de la phase pilote

sont publiés dans "l'Annuaire de l'Audit Urbain I et II" et le "Manuel de l'Audit Urbain", qui sont à la disposition du grand public sur le Site Web de l'Audit Urbain (***http://www.inforegio.cec.eu.int/urban/audit/***), ainsi qu'une bibliographie de travaux parallèles existants. Une Journée de l'Audit Urbain a eu lieu à Créteil, France, le 21 septembre 2000, avec la participation de près de 500 personnes, pour débattre les résultats-clé de l'Audit ainsi que les options concernant sa suite. Pour plus d'Information: Mireille GRUBERT ***mireille.grubert@cec.eu.int*** et Marcello ROMA, ***marcello.roma@cec.eu.int***, Commission européenne, DG Politique Régionale.

3) "Vers un profil de durabilité locale - Indicateurs européens communs". Initiative conjointe de la Commission européenne, DG Environnement, du groupe d'experts qu'elle a créé en 1991, et de l'Agence européenne pour l'environnement, avec l'assistance technique du Ministère français de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Contexte politique : Le 5ème programme d'action pour l'environnement, Les Accords de Rio pour l'Agenda 21 et l'Agenda 21 local (1992), la Charte de Aalborg (1994), le Rapport sur les villes durables européennes (1996), la Communication de la Commission « Cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'U.E. » (1998), soulignent la nécessité d'utiliser des « indicateurs des systèmes urbains ». Cette initiative vise à aider les responsables locaux à promouvoir la durabilité et à fournir des informations objectives et comparables sur les projets réalisés en Europe. *Elle est basée sur un ensemble d'indicateurs intégrés partagés décrivant les interactions entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux (les principes en matière de durabilité sur la base desquels les indicateurs ont été choisis sont: cohésion sociale, qualité du gouvernement local, relation local/global, économie locale, protection environnementale, relation entre l'héritage culturel et la qualité de l'environnement bâti)*. Cette démarche a été finalisée en décembre 1999, afin de pouvoir être lancée officiellement et adoptée de manière volontaire par les décideurs locaux européens à l'occasion de la troisième conférence européenne sur les villes durables, qui a eu lieu à Hanovre en février 2000. Pour plus d'information, consulter les sites web :
http://europa.eu.int/comm/environment/urban/indicators_fr.pdf
http://www.sustainable-cities.org/indicators

4) Calvià - Agenda 21 local, étude de cas concernant l'adoption par Calvià des orientations issues de la Conférence de Rio et du cinquième programme d'action pour l'environnement de l'U.E. (Agenda 21). Calvià, ville située à

Majorque, avec 50.000 habitants et plus de 1.200.000 de visiteurs par an, ainsi que 60Km de côtes et 143km2 d'espaces naturels et culturels de grande qualité, est une de plus importantes destinations touristiques des Iles Baléares. Après le premier « boom » touristique des années 60, Calvià connaîtra un déclin progressif qui se traduira au cours de 25 années en un développement touristique orienté vers le court terme et basé sur une spéculation immobilière sans frein, qui mène à la détérioration de l'environnement, à la perte de prestige comme destination touristique de qualité et à une exploitation non durable de ressources exceptionnels. **L'adoption de l'Agenda 21 local** mène à Calvià vers un **scénario de réhabilitation intégrale** basé sur des orientations clés : la conception intégrée du développement local, la concertation entre le secteur privé, le travail d'experts et la participation des citoyens, et l'établissement de programmes d'action ainsi que d'un observatoire de résultats. La **méthodologie de travail** est basée sur la définition de *6 secteurs thématiques clés* (intégration sociale et qualité de vie, patrimoine culturel et historique, écologie locale, économie et tourisme, urbanisme et gestion de l'environnement), suivi de la définition de *27 domaines de référence* ainsi que de *775 indicateurs* permettant d'évaluer la situation des 6 secteurs thématiques, au présent, à mi terme (prospective de risques), ainsi que la situation à long terme (établissement d'actions correctives). L'application de cette méthodologie a permis de traduire les objectifs de l'Agenda 21 local en un ensemble de 10 lignes stratégiques d'action, 40 initiatives et 15 actions immédiates. Pour plus d'information, visiter le site web de la Mairie de Calvià ***http://www.calvia.com*** Une excellente publication explicative cette démarche *(« Calvia Agenda Local 21 - The sustainability of a tourist Municipality »)* est disponible sur commande à l'adresse : ***agendalocal21@calvia.com***

5) **Guide de gestion de villes du patrimoine mondial,** réalisé par l'Organisation de Villes de Patrimoine Mondial (OVPM), ce guide a pour but de stimuler des échanges continus parmi tous ceux qui ont à gérer les exigences quotidiennes de la vie urbaine à l'intérieur des villes historiques, tout en préservant les valeurs et les qualités qui leur sont propres. D'abord il présente les moyens mis en ouvre à l'échelle internationale pour la conservation de villes historiques, pour venir ensuite à l'aide des responsables des villes en leur présentant des exemples concrets sous forme d'études de cas. Pour plus d'information : ***http://www.ovpm.org/gestion/index.asp***

6) SDEC, Schèma de Développement de l'Espace Communautaire : vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne, constitue un cadre d'orientation approprié pour les politiques sectorielles à impact spatial de la Communauté et des Etats membres, ainsi que pour les collectivités régionales et locales, en vue de parvenir à un développement équilibré et durable du territoire européen.
http://www.inforegio.cec.eu.int/wbdoc/docoffic/official/space_fr.htm

Pour de plus amples renseignements sur cette bibliographie:
consuelo.leon@cfwb.be

Sommet de la cathédrale de Tolède, Espagne

Manuel de référence pour le monitorage des sites de patrimoine

ICOMOS, document de travail, avril 2001

2° partie : LES VILLES HISTORIQUES

Notes introductives

1. **Cet exercice de suivi est complémentaire** à la méthodologie exposée dans la première partie. Il s'agit d'apprécier le genius loci, ces **valeurs** propres à la ville, et de son **authenticité**. Il s'agit aussi d'évaluer l'adéquation de la **gestion**, pour la sauvegarde des valeurs et de l'authenticité.

2. **Une ville est un organisme vivant**. La conservation de ses valeurs culturelles se conjugue avec son **développement** économique, social et culturel. **Les habitants** doivent être associés à ce mouvement, et leur bien-être, servir de mesure du progrès.

3. **Toutes les villes sont, à un degré variable, des « villes historiques »**, où des démarches similaires sont de mise pour assurer la qualité de vie et l'épanouissement personnel et collectif des habitants. **Des dispositions spéciales** sont toutefois nécessaires pour la sauvegarde de hautes valeurs culturelles particulières – historiques, archéologiques, architecturales, urbanistiques.

4. **Un éventail d'indicateurs** sont identifiés, qui peuvent aider à évaluer les évolutions à travers des comparaisons périodiques. Tantôt, ils seront **quantitatifs**, sous forme de statistiques et de mesures. Tantôt, ils seront **qualitatifs**, fondés sur des observations directes, des enquêtes et des analyses de type sociologique. Une combinaison, inspirée par les **analyses multi-critères**, permet de porter un jugement – collectif – de synthèse.

5. **Divers outils de gestion** sont communément utilisés pour mettre en œuvre une stratégie de développement urbain, y compris dans ses dimensions sociales et culturelles. Sans être exhaustifs, on peut citer, par exemple, avec des variantes :
   le plan d'occupation de sol, déterminant les densités et les fonctions,
   le plan directeur, fixant des objectifs de développement à terme et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, y compris en matière de transport,
   le plan particulier d'aménagement, précisant les dispositifs d'application pour

un quartier,

6. **L'identification des valeurs culturelles** se fonde sur diverses dispositions réglementaires et de gestion spécialisées, qui complètent les outils généraux, notamment :
   - les inventaires et listes de biens protégés,
   - le régime des secteurs sauvegardés (avec atlas architectural)
   - l'atlas du sous-sol archéologique

Les questions portent sur les changements intervenus
depuis la dernière évaluation systématique,
par rapport à une série d'indicateurs, d'observations et de mesures,
appréciés en dialogue avec les divers acteurs,
dans une synthèse alliant les analyses quantitatives et qualitatives,
exposées sous les 3 rubriques suivantes, relatives à :

A. les indicateurs de la qualité culturelle de la vie urbaine
B. les facteurs économiques, sociaux et culturels qui affectent les qualités culturelles
C. la gestion de la ville

A. LA QUALITE CULTURELLE DE LA VIE URBAINE

1. LA STRUCTURE

1.1. La physionomie générale (Skyline). Le respect de l'échelle.
Indicateurs : observation, comparaison photographique

1.2. La topographie urbaine.
Les espaces verts, le mobilier urbain
Indicateurs : observation, comparaison photographique

1.3. La structure spatiale. Quid du tracé des rues, des places publiques, des zones de cours et jardins, du parcellaire, du tissu urbain en général ?
Indicateurs : observation, comparaison sur cartes et plans

2. LES FORMES ET MATERIAUX

2.1. La typologie des constructions (façades, toitures), qu'il s'agisse de conservation-restauration d'immeubles existants ou d'interventions contemporaines ?
Indicateurs : observation, comparaison photographique

2.2. Les matériaux et les techniques traditionnels de construction.
Indicateurs : observation, enregistrement

2.3. Les revêtements (rues, espaces publics) ; les conduites, câbles et canalisations ; les couleurs (façades, toitures)
Indicateurs : observation, comparaison photographique

2.4. Les enseignes et supports de publicité
Indicateurs : observation, comparaison photographique

3. LES RESSOURCES HISTORIQUES

3.1. Les gisements archéologiques : respect des sites réservés, mise en valeur des fouilles effectuées.
Indicateurs : observation, enregistrement

3.2. Les édifices et ensembles architecturaux : situation de l'inventaire, sauvegarde des immeubles protégés.
Indicateurs : observation, enregistrement

3.3. Les études historiques qui doivent éclairer, par une meilleure connaissance du passé, les choix d'un développement adapté et harmonieux.
Indicateurs : enregistrement

B. LES FACTEURS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

N.B. De manière générale, les facteurs d'analyse des évolutions se traduisent par des indicateurs appropriés d'ordre quantitatif (statistiques, mesures, taux…). Dans certains cas, qui seront seuls mentionnés, il y a lieu de recourir aussi à des indicateurs d'ordre qualitatif.

1. LE BIEN ETRE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

1.1. Niveau des revenus, (moyen, par quartier ou par milieu social, disparité des revenus).

1.2. Niveau d'emploi (ou de chômage) (distinction Hommes / Femmes) (par âge)
Indicateurs qualitatifs complémentaires

1.3. Age des habitants (moyennes, pyramide des âges)

1.4. Santé des habitants (espérance de vie, taux de morbidité, types de maladies…)

1.5. Education des habitants (taux de scolarité, par niveaux d'enseignement)

1.6. Animation culturelle, pratique artistique, loisirs
Indicateurs qualitatifs complémentaires

1.7. Sécurité (taux de criminalité, selon les degrés de gravité)

1.8. Cohésion sociale, participation à la vie publique, degré d'intégration
Indicateurs qualitatifs complémentaires

2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

2.1. Situation selon les fonctions :
Rapport entre commerces, Horeca, industries, artisanat, bureaux
Nombre de firmes, avec leur importance
Surfaces occupées – concentrations éventuelles par quartiers
Chiffres d'affaires et/ou nombre d'emplois

2.2. Activités traditionnelles :
Métiers de la conservation
Indicateurs qualitatifs complémentaires

3. LES FONCTIONS

3.1. Affectation des fonctions (commerce, industrie ou artisanat, logement, services publics, équipements sociaux et culturels)
Indicateurs : enregistrement, mesures quantitatives

3.2. Densité, coefficient d'occupation du sol
Indicateurs : enregistrement, mesures quantitatives

3.3. Activités traditionnelles (y compris leur dimension d'inspiration immatérielle)
Indicateurs : observation

4. LE TOURISME (Fréquentation par des non-résidents)

4.1. Fréquentation :
Touristes d'un jour – touristes en séjour (longueur moyenne du séjour)
Individuelle ou en groupe
Situation selon les périodes de l'année
Fréquentation des divers sites, quartiers, évènements…
Indicateurs qualitatifs complémentaires quant à la satisfaction des visiteurs
et des habitants

4.2. Origine et transport :
Provenance des visiteurs
Moyens de transport : public ou privé (autocar, voiture, autres…)

4.3. Retombées économiques :
Dépenses locales – évasion de consommation
Coûts de l'accueil et des nuisances

5. LES CONDITIONS D'HABITAT

5.1. Niveaux des prix – achat ou location – par quartiers – par types de logement

5.2. Taux d'inoccupation des immeubles - entièrement ou par niveaux –

par quartiers

5.3. Taux de propriété

5.4. Rotation : taux de déménagement

5.5. Rapports entre logement et autres fonctions : commerces, bureaux, artisanat
Indicateurs complémentaires sur les raisons des changements de fonctions

5.6. Qualité des logements, degré de salubrité et de confort
Indicateurs qualitatifs complémentaires, en particulier pour les immeubles proté

5.7 Offre de logements
Indicateurs qualitatifs complémentaires sur leur condition

6. LA MOBILITE

6.1. Transports internes (transport en commun, véhicules privés, cyclistes, piétons…)
Indicateurs : mesures quantitatives

6.2. Accessibilité externe (transport en commun, véhicules privés, parkings…)
Indicateurs : mesures quantitatives

6.3. Parcage des véhicules (surfaces occupées, intégration, respect des espaces verts…)
Indicateurs : observation, mesures quantitatives

7. LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES

7.1. Services publics et services financiers

7.2. Equipements culturels et de loisirs

7.3. Maintenance – des espaces publics – des équipements – gestion des déchets

7.4. Prévention des risques : incendie, inondations, tremblements de terre, vibrations

7.5. Qualité générale et adéquation aux besoins
Indicateurs qualitatifs complémentaires

C. LA GESTION DE LA VILLE

Quelle stratégie pour un développement durable de la ville, compatible avec la conservation-restauration de son patrimoine culturel, au service de ses habitants ?
Quelle gestion courante, en dialogue avec les habitants, pour une maîtrise du développement ?
A quel degré leur mise en œuvre est-elle effective ?

1. LE CADRE LEGAL

1.1. Les lois et règlements sont-ils appropriés ? Sont-ils appliqués et respectés ?
. niveau national et local
. culture, urbanisme, environnement
Quid du respect du plan d'occupation du sol ?
Quid du respect des prescriptions éventuelles pour un « secteur sauvegardé » ?
Quid du respect du plan directeur et autres plans de gestion ?
Des améliorations sont-elles souhaitables ?

1.2. Les valeurs du site sont-elles bien prises en compte comme telles ?
Indicateurs : analyses qualitatives

2. LE CADRE INSTITUTIONNEL

2.1. La prise de décision est-elle bien organisée ? Implique-t-elle les gestionnaires de site ?
Implique-t-elle les habitants ? Quel est son degré d'autonomie ?

2.2. La documentation est-elle suffisante ? Est-elle accessible ? Et les recherches ?

2.3. La mise en œuvre des dispositions réglementaires est-elle effective ? Apporte-t-elle le soutien attendu par les acteurs de terrain

2.4. La spécialisation des intervenants (conception ou exécution) est-elle dûment requise ?

Indicateurs : analyses qualitatives

3. LES RESSOURCES FINANCIERES

3.1. Evolution des dépenses de conservation et des ressources correspondantes

3.2. Planification des budgets en fonction des besoins

3.3. Mécanismes de financement – selon quels rapports : investissements directs, subsides, exonérations fiscales, aides en nature, programme de résorption du chômage,

Indicateurs : statistiques, analyses

4. LES RESSOURCES HUMAINES

4.1. Combien de personnes sont-elles affectées à la conservation/ restauration ? Directement ou indirectement ? A temps plein ou à temps partiel ?

4.2. Quel est le niveau de leur qualification ? Maîtrisent-elles les techniques traditionnelles ?

4.3. Quelle formation continue leur est-elle proposée ?

4.4. Les institutions d'enseignement et de recherche sont-elles associées aux études et travaux ?

4.5. Les associations volontaires sont-elles associées ?

Indicateurs : statistiques, analyses qualitatives

5. LES RESSOURCES NATURELLES

5.1. La qualité de l'eau
Indicateurs : mesures physiques et chimiques

5.2. La qualité de l'air
Indicateurs : mesures physiques et chimiques

6. LES RESSOURCES MATERIELLES

6.1. Les matériaux traditionnels sont-ils disponibles ? Par approvisionnement nouveau ou par remploi ?

Indicateurs : observation

Cadran solaire (Briançon, France)

Définir des indicateurs adaptés, une étude de cas: Le premier chapitre de la Charte AVEC « un patrimoine vivant »

Groupe de travail « indicateurs » AVEC

Le groupe de travail s'est livré à un premier exercice d'aplication de la méthode. Il a en effet relu l'un des chapitres de la Charte et tenté d'identifier une série d'indicateurs pertinents qui puissent en rendre compte.

« Les Villes & Territoires de Culture, un patrimoine vivant

> *Les cités signataires de la présente charte n'ont pas vocation à être des musées. Elles s'attachent à conserver et développer une activité diversifiée, au coeur et au delà des centres historiques.*
>
> *Elles s'attachent également à poursuivre l'œuvre des bâtisseurs d'hier par l'intégration harmonieuse d'apports nouveaux de qualité.*
>
> - *Chaque Ville - ou Territoire - de Culture définit et met en oeuvre, dans la limite de ses compétences, un plan détaillé de préservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine traduisant ces orientations dans la réalité. »*

Indicateurs identifiés :

- lié à une volonté politique : engagement et exigence
- un patrimoine non figé (non « muséifié »)
- conserver et développer des activités et fonctions diversifiées au cœur et au-delà du centre historique.
- continuité de la création architecturale et urbaine et exigence de qualité.

- Un patrimoine non figé (non « muséifié »):

Quelles actions sont menées dans le domaine de la valorisation et de la médiation du patrimoine ?

- Taux musées/quartier
- Rendre vivant les musées existants (aspect interactif), interprétation, cafés, internet, gratuité
- Rénovation des musées par rapport aux visites (renouvellement)
- Existence de musées autres que biens culturels (écomusées).

Identifier les associations, les organismes travaillant sur les thèmes patrimoniaux, fêtes traditionnelles, spectacles vivants.

- Diversification et élargissement de l'offre de visite : type de visite proposées : monuments emblématiques ou parcours urbains dans la ville ancienne et/ou la ville contemporaine, et thèmes de visite : classique et/ou innovante (ex comédiens, le soir…)

- Offre spécifique patrimoine non traditionnel
- Offre spécifique patrimoine non culturel.

- Offre pour le tourisme
- Quantité/qualité du matériel d'information : explications, signalétiques.

- Nombre d'habitants au centre/total
- Logement/nombre d'habitants
- Rotation : Taux de déménagement et d'emménagement
- Taux d'occupation des immeubles
- Requalification des quartiers.

Association du citoyen au patrimoine collectif
- Développement des espaces de convivialité (restos, cafés) lieux d'échanges entre les habitants et habitants/touristes
- Modifications des comportements
- Evénements et lieux touristico-culturel
- Aide à la population pour se réapproprier certains éléments du patrimoine culturel ou naturel (ex: fleuve)
- Taux de participation de la population à des événements et des spectacles.

- Conserver et développer des activités et fonctions diversifiées au cœur et au-delà du centre historique.

- Type de commerces dans le centre historique (alimentation, services…/ commerces touristiques) et répartition de chacun
- Présence d'autres équipements collectifs (écoles, piscines, postes…) dans le centre historique.

- Rapport entre commerces, industries, artisanat, bureaux, nombre de firmes et taille
- Chiffres d'affaires et/ou nombre d'emplois
- Activités traditionnelles (métiers de la conservation)

- Taux d'occupation du centre historique par les habitants
- Catégorie Socio-Professionnelle des habitants
- Type d'habitat dans le centre: logement, bureau , jardins (privés/publics)
- Sécurité

- Associations de quartier actives ou non (Tours, Tolède)
- Animation culturelle, pratiques artistiques, loisirs

- Recherche de fonction de réemploi par rapport à des édifices désaffectés
- Enquête sur les immeubles abandonnés, plan de réaffectation, zones à réhabiliter
- Rénovation, réhabilitation d'immeubles
- Surfaces occupées, concentration par quartier

- Maîtrise de la circulation et du trafic, parking
- Accessibilité externe et transports internes

- Produits typiques, artisanat, parcs, écomusée (nombre d'initiatives avec visibilité ? nombre de visiteurs, création d'emplois : D/I)

- Fréquentation des autres quartiers de la ville (ex. mesurable par le biais des dépenses)
- Liens entre les quartiers du centre et ceux de la périphérie, briser la discontinuité

- Continuité de la création architecturale et urbaine et exigence de qualité

- Exemples de Tolède : archives dans une construction de béton à côté église baroque, escalier mécanique

- Taux d'édifices neufs construits dans le quartier ancien, intégration du neuf, taux de satisfaction du public (local, habitant, visiteur), des spécialistes
- Qualité des logements : degré de salubrité et de confort
- Processus de décision pour la construction d'édifices neufs : concours, implication des habitants, élus formés
- Existe-t-il une politique d'urbanisme, de planification
- Importance de la contrainte par rapport aux constructions nouvelles.

Rue de Cosenza, Italie

Juan Meneses *,* ***José-Luis Rubio****(Tolède, Espagne)* ***Leonardo Acri*** *et* ***Anna Carbone*** *(Cosenza, Italie), à Tolède (Espagne), septembre 1999*

Groupe de travail « indicateurs » du réseau AVEC

Animateur :

- ***Raphaël Souchier***, *Médiateur du réseau AVEC*, Tours, **France**
mail@raphael-souchier.com

Secrétaires :

- ***France Quemarec***, *DAPA/Ministère de la Culture et de la Communication*, Paris, **France**
france.quemarec@culture.fr
- ***Consuelo Leòn Lozano***, *ICOMOS international*, Bruxelles, **Belgique**
consuelo.leon@cfwb.be

Membres présents :

Léonardo Acri, responsable des projets communautaires, Ville de Cosenza, **Italie**
l.acri@comune.cosenza.it
Giuseppe Bonacorsi, directeur, Agence d'Urbanisme de l'agglomération tourangelle, Tours, **France**.
atu@creaweb.fr
Benoît Deffontaines, service Relations Internationales, Mairie de Tours, **France**
bdeffontaines@ville-tours.fr
Mario Burgay, responsable du tourisme, Province de Turin, **Italie**
turismo@provincia.torino.it
François Burhin, senoir consultant, sté OGM, Bruxelles, **Belgique**
francois.burhin@ogm.be
Anne Grangé, stagiaire DAPA, Ministère de la Culture, Paris, **France**
Alain Irlandes, directeur DRIPE, Ville de Tours, **France**
dripe@ville-tours.fr
Jenny Lebard, animatrice du réseau VPAH, Ministère de la Culture, Paris, **France**
jenny.lebard@culture.fr
Juan Meneses, coordinateur AVEC, Ville de Tolède, **Espagne**
oficina_prut@ticom.es
Alexandra Rubio, yeld manager, groupe ACCOR, Paris, **France**
alexandrarubio@hotmail.com
José-Luis Rubio, responsable des projets communautaires, Ville de Tolède, **Espagne**
jlrubio@ayto-toledo.net
Luis Sanchez-Contador, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Tolède, **Espagne**
Marcelino Sanchez-Ruiz, maire, Ville d'Ubeda, **Espagne**
ubeda03@teleline.es
William Van Dingenen, directeur général, AEIDL, Bruxelles, **Belgique**
w.vandingenen@aeidl.be

Membre excusé :

Dominique Audrerie, *avocat*, Bordeaux, **France**
luc.vilar@wanadoo.fr

Le réseau AVEC

Membres du bureau

Président : Ville de ***Pécs*** (Hongrie)
Vice-Présidents : Pays ***Angoumois*** (France), Province de ***Turin*** (Italie), Ville de ***Cosenza*** (Italie), Ville de ***Tolède*** (Espagne)
Secrétaire : Ville d'***Olomouc*** (République Tchèque)
Trésorier : Ville de ***Tours*** (France)

Secrétariat de la présidence :

Eszter SARKADI
Széchenyi tér 1 -Pf.58
7621 PECS
Hongrie

Secrétariat du trésorier:

Benoît DEFFONTAINES
1 à 3 rue des minimes
BP 3215
37032 TOURS cedex 1
France

Visitez le site du réseau AVEC : http://www.avecnet.net

En partenariat avec :

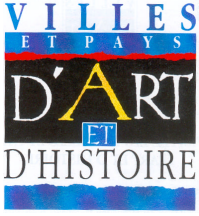

International Council on Monuments and Sites
Conseil International des Monuments et des Sites